

# Afdas.

Culture  
Communication  
Médias  
Loisirs

● OPCA, Opacif, Octa  
et Fonds de formation  
des artistes auteurs

## ● **CIF CDD**

L'Afdas finance les formations de 105 heures et plus pour les salariés en CDD qui souhaitent se former à l'issue de leur contrat.

# L'Afdas finance les formations de 105 heures et plus pour les salariés en contrat à durée déterminée.

À l'issue de leur contrat de travail, les salariés sous CDD peuvent bénéficier d'un financement Afdas pour obtenir une qualification ou pour se reconvertir.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années,
- dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.

## POUR BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AFDAS :

- Votre dernier contrat de travail a été effectué dans une entreprise relevant des secteurs de la culture, de la communication, des médias ou des loisirs.
- Votre formation doit débiter dans les 12 mois qui suivent la fin de votre CDD.
- Votre dossier doit être déposé au minimum 3 mois avant le début de la formation et 6 mois maximum.

---

## QUI CONTACTER ?

Pour plus d'informations, adressez un mail à [cif@afdas.com](mailto:cif@afdas.com)  
Nos conseillers sont à votre disposition au 01 44 78 38 45  
<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/demandeurs-demploi/le-conge-individuel-de-formation-cif>